

NOTE DE SERVICE N° 037 /CAB/PM DU 08 JUL 2016  
portant réorganisation des structures techniques du Secrétariat Général  
des Services du Premier Ministre.

1. La présente note de service porte réorganisation des structures techniques du Secrétariat Général des Services du Premier Ministre.
2. (1) Les structures techniques du Secrétariat Général des Services du Premier Ministre comprennent :
  - la Division des Affaires Publiques et Institutionnelles (DAPI) ;
  - la Division des Affaires Sociales, des Sports et de la Culture (DASC) ;
  - la Division de l'Agriculture, des Forêts, de la Faune et de l'Environnement (DAFFE) ;
  - la Division de l'Economie, de la Prospective, du Budget et des Finances (DEPBF) ;
  - la Division de l'Education, de l'Enseignement et de la Recherche (DER) ;
  - la Division de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (DICT) ;
  - la Division de l'Information et de la Coordination de la Communication Gouvernementale (DICCG) ;
  - la Division des Infrastructures et des Marchés Publics (DIMP) ;
  - la Division du Suivi (DS) ;
  - la Cellule Informatique.(2) D'autres structures techniques peuvent être créées en tant que de besoin.
3. Les attributions des structures techniques du Secrétariat Général des Services du Premier Ministre se déclinent ainsi qu'il suit :

### 3.1 LA DIVISION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET INSTITUTIONNELLES (DAPI)

La Division des Affaires Publiques et Institutionnelles est chargée de l'instruction, de l'analyse et du suivi de l'activité du Gouvernement dans les domaines de la réforme et de la modernisation de l'administration, du contrôle et de l'évaluation des administrations publiques, de l'administration du territoire, de la décentralisation et des relations internationales.

A ce titre, elle est chargée :

- des politiques et stratégies de réforme et de modernisation de la Fonction publique ;
- des questions liées à l'organisation et à la gestion de la Fonction publique, à l'exception des matières relatives à la gestion des carrières ;
- du suivi des activités du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière ;
- des politiques et stratégies de l'administration territoriale ;
- des questions d'hygiène et de salubrité publiques, en liaison avec la Division des Affaires Sociales, des Sports et de la Culture ;
- des questions relatives à la déconcentration et à la décentralisation ;

